



Accusation vente de contrefaçon sur ebay

Par **Anianka**, le **13/07/2011** à **01:56**

Bonjour,rnrnAprès des années de "bons et loyaux services" sur ebay en tant qu'acheteur, je déménage et me prend l'envie d'y vider mes placards. Je suis vendeur particulier, sans grande prétention et mets en vente un sac offert à ma femme il y a plusieurs années, de la marque Guess. Peu connaisseur, je le place en vente sur Ebay, 15€, en précisant que je ne l'ai pas fait authentifier (pas de boutique de la marque dans la région à ma connaissance), joignant pléthore de photographies et prévenant les potentielles acheteuses de ma non-expérience en matière de sacs, leur demandant de juger par elles-mêmes (et donc de ne pas enchérir en cas de doutes).rnrnLa seule enchérisseuse me contacte 10 jours ensuite pour me signaler qu'il s'agit d'une contrefaçon, je propose alors un remboursement (elle a payé le sac 15€) des 15€, mais elle souhaite que je lui règle également les frais de port, que j'ai pourtant déboursés à la Poste pour lui envoyer l'objet.rnrnJ'ai quelque peu l'impression que cette jeune personne, qui n'avait jamais communiqué avant sa réclamation et avait pourtant bien lu (enfin je l'espère) l'annonce et mes réserves quant à l'authenticité, agit de cette sorte uniquement pour me nuire (je n'ai que des évaluations positives et me montre toujours courtois et soigneux, ce qui n'est pas son cas au vu de ses scores), ce qui me rend peu enclin à céder à sa requête. Elle souhaite donc ouvrir un litige Ebay. rnrnJ'aimerais savoir si j'encours des risques autres que relatifs à Ebay dans ce cas (cela me déplairait de perdre toutes mes bonnes évaluations mais je suis prêt à courir ce risque pour dénoncer une personne peu délicate, cependant je ne souhaite évidemment pas mettre en jeu plus que mon compte pour une histoire d'indélicatesse à 15€!)rnrnEn vous remerciant bien d'avance pour vos réponses éclairées!

Par **mimi493**, le **13/07/2011** à **02:16**

vendre une contrefaçon est toujours illégal, donc mieux vaut rembourser avec les frais, pour

Par **alterego**, le **13/07/2011 à 12:22**

BonjourrrnAvec Ebay, et compte tenu des informations données aux acheteurs, vous n'aurez aucun problème. rnrn**Mimi vous a donné le bon conseil**, même si personnellement je ne le suivrais pas, d'une part parce qu'elle détient toujours l'objet, au motif qu'il serait une contrefaçon, dont l'achat lui a été remboursé, et enfin par jeu pour savoir ce que la "dinde" a dans le ventre.rnrnCordialement

Par **Anianka**, le **15/07/2011 à 01:24**

Bonsoir et tout d'abord merci de vos réponses éclairantes!rnrnNe souhaitant pas donner raison de suite à une personne malhonnête (qui en plus me menace, ce qui a un certain donc pour m'exaspérer), je me "suis permis" de lui demander le papier mentionnant que l'article que je lui avais vendu était un faux (elle prétendait se l'être fait certifier par une vendeuse). Une simple copie par mail afin de prouver sa bonne foi, rien de plus!rnrnMa demande me paraît plus que légitime, sinon n'importe quel client aurait vite fait de crier au faux pour voir son article intégralement remboursé! rnrnVisiblement notre jeune indéculte ne l'entend pas de cette oreille, je suis de mon côté resté fort courtois mais elle me menace de plus belle, répondant à ma requête concernant la preuve qu'il s'agit bel et bien d'une contrefaçon par la promesse de communiquer mes coordonnées à la douane, réussissant, malgré la légitimité de ma requête à m'énoncer qu'elle "regrette d'en arriver à ce point". Je me retrouve plus que désemparé devant de telles menaces face à ma courtoisie et à ma bonne foi. Pouvez-vous une nouvelle fois m'apporter vos conseils?rnrnEn vous remerciant énormément d'avance!...

Par **alterego**, le **15/07/2011 à 03:03**

Bonjourrrn15€ vous parlez d'un délit ! rnrnCe d'autant plus que vous les lui avez remboursé.rnrnComme si la Douane n'avait pas d'autres chats à fouetter !rnrnCompte tenu des informations que vous aviez pris la peine de donner, votre bonne foi ne peut être mise en doute. Elle savait sinon ce qu'elle achetait, qu'elle ne prenait strictement aucun risque.rnrnDifficile de vous donner conseil à proprement parler. En revanche, je peux vous dire quel serait mon comportement. Soyez assurée - même si j'ai écrit que Mimi vous avait donné le bon conseil - que je ne céderais pas, rnrnVous n'aviez même pas à le faire expertiser. Du Guess, on en trouve à tous les coins de rue, grandes surfaces et autres boutiques, vendeurs à la sauvette, vide greniers....rnrnConservez bien tous les documents relatifs à ce litige, votre annonce eBay, etc... C'est votre mémoire.rnrnVoyez tout le Guess qui est en vente sur Internet, les boutiques en ligne qui le vendent, les prix autrement plus élevés que le vôtre... Que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas plus de faux que de vrai ! rnrnNe vous inquiétez pas. rnrnCordialement

Par **Anianka**, le **15/07/2011** à **17:53**

Bonjour, rnrnMe voici un peu rassuré, je suis vraiment novice en droit, j'ai toujours réglé mes affaires "à l'amiable", il est très inquiétant pour moi de constater que certaines personnes osent aller si loin dans leurs "tentatives d'intimidation" afin d'obtenir ce qu'elles veulent! rnrnJ'ai de nouveau proposé le remboursement, elle avait refusé mon offre la première fois, j'ai donc conservé son argent en attendant de voir quel compromis elle proposait en retour au mien (mais j'ai l'impression qu'elle souhaite que je la rembourse ET que je lui abandonne l'objet, afin de pouvoir en profiter gratuitement, le tout sans jamais avoir prouvé le caractère contrefait du sac, ce qui, je dois l'avouer, me dépasse). rnrnJe n'ai pas eu de retour à ma dernière proposition (remboursement du prix de l'article + des frais de port comme elle l'exigeait au départ, en échange du renvoi de l'objet afin que je puisse vérifier s'il s'agit d'une contrefaçon et m'en débarrasser si cela s'avère vrai). J'imagine qu'elle refusera en menaçant une nouvelle fois de contacter une quelconque autorité, dans l'espoir de m'exaspérer suffisamment pour que je lui abandonne l'argent et l'objet sans rien lui demander de plus... rnrnJ'imagine que les douanes ont effectivement bien d'autres chats à fouetter qu'un malheureux sac d'une petite marque vendu un prix dérisoire dans une annonce on ne peut plus claire, mais cette affaire me tracasse (surtout une veille de déménagement)! Si ma solution est de nouveau refusée, je ne vois pas que proposer de plus! rnrnDe nouveau, merci pour cette réponse qui m'a été très utile! :)

Par **alterego**, le **15/07/2011** à **20:40**

Veuillez m'excuser, j'avais compris que vous l'aviez remboursée. rnrnSi l'envie de rembourser vous prenait de le faire, ne le faites qu'après avoir reçu le sac et avoir pris le temps de vérifier si c'est bien le vôtre et si il s'agit ou non d'une contrefaçon. rnrnCe sont vos conditions, elle les accepte ou va se faire voir les G.... rnrnQu'elle saisisse les Douanes, 15 € vous parlez d'une arnaque à la contrefaçon ! De toutes façons, vous êtes protégée par la description faite de l'objet dans votre annonce. rnrnEbay est devenu un véritable souk en ligne à l'esprit vénal, marchands du Temple du XXIe siècle. rnrnOn ne peut plus y vendre un objet qui a une certaine valeur, **noyé qu'il est** au milieu de tas de m..... sans valeur que certains se disputent pensant réaliser une affaire. rnrnJ'ai été ebayeur durant plusieurs années, c'était encore un très bon site. rnrnCordialement

Par **corimaa**, le **15/07/2011** à **21:31**

[citation]J'ai été ebayeur durant plusieurs années, c'était encore un très bon site[/citation] rnrnJe suis acheteuse aussi depuis des années et c'est vrai que le site à bien changé et les ebayeurs aussi ! En particulier les vendeurs avec 0 evaluation, et les acheteur aussi surement. rnrnDernierement, j'ai mis pour la 1ere fois en vente 3 parfums de marque que ma fille n'utilisait pas. Il y a une des acheteuse qui pensait que je lui avais envoyé une contrefaçon parce que la couleur du parfum n'était pas la meme que d'habitude, alors que le flacon étoile est bleu, donc comment faire pour trouver une couleur differente. Il etait dans sa boite d'origine, on l'avait acheté nous meme dans une parfumerie 102.50 euros et elle a osé

penser que je lui avais vendu un faux ! Vu ma reponse, elle n'a pas demandé le remboursement et n'a pas laissé d'évaluation, moi non plus, j'attendais la sienne lol !
Donc pour en revenir au sac, ne la remboursez surtout pas si elle ne vous renvoie pas le sac en premier et gardez bien tous vos échanges mails ebay. Il semblerait que cette personne souhaite le beurre et l'argent du beurre...

Par **Anianka**, le **16/07/2011** à **13:32**

Merci de vos réponses, c'est très agréable de savoir "qu'il n'y a pas qu'à nous que cela arrive".
J'utilise moi aussi Ebay depuis des années et il est vrai qu'il faut de plus en plus y prendre ses précautions, au moment d'acheter comme de vendre... Malgré cela nous ne sommes de toute évidence pas à l'abri de personnes qui "tentent leur chance" pour se faire rembourser leur shopping sous de fallacieux prétextes...
J'ai une nouvelle fois proposé le remboursement "traditionnel" à ma cliente, sous condition qu'elle renvoie l'objet que je ferai authentifier de mon côté, je suis en attente de sa réponse... Je ne m'abaisserai dans tous les cas pas à lui rembourser l'objet tout en le lui laissant!
En vous remerciant encore et vous souhaitant une bonne journée